

Tout savoir sur la gestion locative

Le panorama complet de la gestion locative : cadre du bail, obligations réciproques, gestion courante et fin de contrat.

Durée : 14 heures

Modalité : 100 % en ligne, accessible 24h/24

Délai d'accès : Accès immédiat à la plateforme dès validation de l'inscription.

Public : Titulaires de la carte professionnelle T, G ou S, leurs représentants légaux et statutaires, ainsi que les

Tarifs : 99 € TTC (tarif direct) · 280 € TTC (tarif prise en charge)
collaborateurs et agents commerciaux titulaires d'une attestation d'habilitation.

Objectifs pédagogiques

- Analyser le contrat de bail sous l'angle du code civil et en dégager les caractères synallagmatique et éphémère
- Articuler le droit de propriété et la mise à bail
- Identifier le dispositif issu de la loi du 1er septembre 1948 : maintien dans les lieux, droit de reprise, encadrement du prix, sanctions
- Distinguer les régimes issus des lois du 23 décembre 1986 et du 6 juillet 1989
- Appliquer le régime des baux conclus par les organismes du logement social, les organismes de foncier solidaire et les sociétés coopératives d'accession
- Appliquer les apports successifs des lois SRU, ALUR, Macron, ELAN, Climat et résilience, Protection du pouvoir d'achat et Anti-squat
- Identifier les baux à régime spécifique : copropriété, locaux accessoires, bail mobilité, bail intergénérationnel, bail réel immobilier et usufruit locatif social
- Appliquer le régime de la sous-location, ses sanctions et la jurisprudence applicable
- Mettre en œuvre le droit au logement opposable et ses voies de recours
- Traiter la situation administrative du logement : insalubrité, démolition, expropriation et déclaration de mise en location en zone d'habitat dégradé
- Appliquer le régime de la location-accession issu de la loi de 1985

Public visé

Titulaires de la carte professionnelle T, G ou S, leurs représentants légaux et statutaires, ainsi que les collaborateurs et agents commerciaux titulaires d'une attestation d'habilitation.

Prérequis

Aucun.

Durée

14 heures

Modalité pédagogique

Formation à distance (e-learning), accessible 24 h/24 sur ordinateur, tablette et smartphone.

Méthodes pédagogiques

Cours théoriques rédigés, illustrations pratiques, quiz d'évaluation.

Modalités d'évaluation

Évaluation des acquis par QCM en fin de parcours. Seuil de réussite fixé à 70 %. Le QCM n'est pas éliminatoire et peut être repassé sans limitation. Une évaluation de satisfaction est proposée à l'issue de la formation.

Délais d'accès

Accès immédiat à la plateforme dès validation de l'inscription.

Attestation

Attestation de formation délivrée à l'issue du parcours, mentionnant l'intitulé, le nombre d'heures et les matières

suivies, conforme à l'obligation de formation continue des professionnels de l'immobilier.

Conformité réglementaire

Formation conforme à la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 dite loi Hoguet et à son décret d'application n° 72-678 du 20 juillet 1972, à la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 dite loi ALUR, au décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier (14 heures par an ou 42 heures sur trois années consécutives) et à l'arrêté du 18 février 2016 fixant la liste des matières entrant dans le champ de l'obligation.

Accessibilité et référent handicap

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Les modalités de suivi peuvent être adaptées après étude de la demande. Référent handicap : Khaled Tahraoui, contact@parcours-immo.fr, 07 62 37 91 92.

Programme de formation

- Partie I : Examen de la réglementation générale du bail d'habitation
- Partie II : Examen de la réglementation moderne applicable au bail d'habitation
- Partie III : Étude des baux d'habitation dont le régime est spécifique
- Partie IV : Points de réglementation divers
- Conclusion